

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

MDE 24/040/2006 – ÉFAI

Action complémentaire sur l'AU 142/06 (MDE 24/039/2006 du 19 mai 2006)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE / DÉTENTION AU SECRET

PRISONNIERS D'OPINION

Nouveau sujet de préoccupation : PROCÈS INIQUÉ

SYRIE

Anwar al Bunni (h), avocat et défenseur des droits humains

Nidal Darwish (h), défenseur des droits humains

Michel Kilo (h), écrivain

Khalil Hussein (h), ancien prisonnier d'opinion

Mahmoud Meri (h), défenseur des droits humains

Safwan Tayfour (h), médecin

Mahmoud Issa (h), ancien prisonnier d'opinion

Ghaleb Amer (h), défenseur des droits humains

Suleyman Shummar (h)

Muhammad Mahfouz (h)

Londres, le 31 mai 2006

Les dix hommes nommés ci-dessus, militants de la société civile, ont été inculpés d'infractions passibles de quinze années d'emprisonnement. Ces accusations semblent n'avoir aucun fondement, et l'on peut s'attendre à ce que leur procès soit entaché de graves violations des normes d'équité. Tous auraient été battus pendant leur interrogatoire. Leurs avocats, qui se sont rendus à la prison d'Adhra pour s'entretenir avec eux le 28 mai, n'ont pas été autorisés à les voir.

Accusés d'avoir « *affaibli la conscience nationale et incité aux luttes raciales ou de factions* », ces hommes auraient été inculpés en vertu de l'article 285 du Code pénal.

Anwar al Bunni observe une grève de la faim depuis son arrestation, le 17 mai, en signe de protestation. Il est aujourd'hui très affaibli. Il absorbe des liquides depuis le 21 mai.

Chacun de ces détenus a brièvement rencontré un avocat au moins une fois. Ils protestent contre leur détention dans la section réservée aux prisonniers de droit commun dans la prison d'Adhra, au lieu d'être placés avec les prisonniers politiques.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que ces dix hommes (merci d'indiquer leurs noms) ont été inculpés d'avoir « *affaibli la conscience nationale et incité aux luttes raciales ou de factions* » alors qu'ils n'ont fait qu'exprimer leurs idées de manière pacifique ;
- faites part de l'inquiétude que vous inspirent les informations selon lesquelles ils ont été battus en détention ;
- exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition les dix hommes nommés ci-dessus, car il s'agit de prisonniers d'opinion qui n'ont fait qu'œuvrer pacifiquement en faveur de la démocratie et des droits humains.

APPELS À :

Président de la République :

His Excellency Bashar al-Assad
Presidential Palace
al-Rashid Street
Damascus
République arabe syrienne

Fax : + 963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Ministre de la Défense :

His Excellency General Hassan Ali Turkmani
Ministry of Defence
Omayyad Square
Damascus
République arabe syrienne

Fax : +963 11 223 7842

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Ministre des Affaires étrangères :

His Excellency Walid Mu'allim
Ministry of Foreign Affairs
al-Rashid Street
Damascus
République arabe syrienne

Fax : + 963 11 332 7620

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 12 JUILLET 2006, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*